
DECISION DU PRESIDENT
DP2022_07 Cession d'un ordinateur portable et iPad Pro

Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Le SMICTOM LGB a proposé à Mme Chantal FERRY la cession d'un ordinateur portable de marque Lenovo acheté par le syndicat en juin 2020 ainsi que d'un iPad Pro acheté en octobre 2017.

Considérant la valeur de ces biens ;

Le Président :

ARTICLE 1ER : A décidé de céder en l'état l'ordinateur portable de marque Lenovo et l'iPad Pro à Mme Chantal FERRY pour un montant total de 400 €.

A Aiguillon, le 15/03/2022,
Le Président,
Alain LORENZELLI